REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de SAINT-GAUDENS
Canton de CAZERES
Commune de LILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le 18/03/2025
ID : 031-213103013-20250305-D_032025-CC

N° 03/2025

Nombre de Conseillers :	
En exercice	10
Présents	09
Votants	09
Pour	*9*
Contre	*0*
Abstention	*0*

OBJET :

Convention entretien des espaces verts communaux

Date de la convocation :

28 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **CINQ MARS**
le Conseil Municipal de la Commune de **LILHAC** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Gilbert SIOUTAC**, Maire.

PRESENTS : **BACHEVILLIER Stéphane, BAYLE-DUFRECHOU Nelly, COUSSE Christophe, LAFFORGUE Alain, LARROZE Gisèle, MERLE Karine, SIOUTAC Gilbert, RAYMOND Régis,**

ABSENTE EXCUSEE : **DEJARDIN Magali**

Secrétaire de séance : **BAYLE-DUFRECHOU Nelly**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts de la commune peut être assuré par les services techniques de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, dans le cadre de ses compétences.

Afin de pouvoir bénéficier de cette prestation de service, à savoir l'entretien des espaces verts de la commune, il est nécessaire de mettre en place une convention avec la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention qui prévoit un planning d'intervention annuel, au tarif de 220 € la journée par passage et par agent, pour un coût total annuel de 4180 € maximum.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera applicable à compter du 1er janvier 2025 et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l 'autoriser à signer cette convention.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de prestation de service pour la mission d'entretien communal des espaces verts, tel que présenté,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, ainsi que ses éventuels avenants,

- **Dit** que les dépenses liées à cette prestation seront prévues au budget 2025 et suivants au compte 6216.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Gilbert SIOUTAC